

FORUM DE LA SOCIETE CIVILE SUR LES ECHEANCES DE LA TRANSITION ET LE SYSTEME ELECTORAL

INTRODUCTION

En date du 4 juin 2004, l'Observatoire de l'Action Gouvernementale a organisé un forum de la société civile sur les échéances de la transition et le système électoral Ce forum s'est tenu à la suite du forum des partis politiques qui s'était tenu au mois d'avril dernier, auquel la société civile burundaise n'avait pas été confiée.

Pour nourrir les débats, l'Observatoire de l'Action Gouvernementale avait commandité une réflexion menée par un politologue, le Pr. Julien NIMUBONA sur les « enjeux du débat sur les élections post-transition au Burundi ».

Tant dans l'exposé qu'à travers les débats toutes les interventions exprimaient les mêmes constats : le pays connaît actuellement une crise de gouvernabilité caractérisée par une perte de confiance dans l'autorité, un excès de demande sociale, un affaiblissement des institutions, un repli sur des appartenances communautaristes ou ethniques pour ne dire que cela. Ainsi, parmi les grands défis à relever dans le système politique à mettre en place, les participants au forum ont identifié le retour de l'autorité, l'imposition de l'éthique dans la gestion de l'Etat, l'émergence d'un leadership politique crédible, la stabilisation du système politique et le dépassement des cadres institutionnels de crispation ethnique.

Tant à travers l'Accord d'Arusha qu'à travers le forum des partis politiques, le débat sur quel mécanisme institutionnel il faudrait pour que le Burundi sorte définitivement de la crise est caractérisé par un manque de consensus sur la nature et la dévolution du pouvoir ainsi que sur l'esprit des institutions.

Pour les cinq premières années, le projet de constitution quant à lui propose un régime que le conférencier a qualifié d'atypique, qui n'est ni présidentiel ni parlementaire ni mixte. La grande conséquence prévisible est que la post-transition sera encore une période, de plus, d'impouvoir et de surcroît de prolongation de la crise de l'autorité. Le Président de la République étant élu par les députés et les sénateurs, il aura une légitimité inférieure à celle des parlementaires et sera surtout attaché aux stratégies ethnistes se trouvant au cœur des partis représentés au parlement.

L'autre texte régissant la mise en place des institutions post-transition en l'occurrence le code électoral incarne des contradictions énormes créant par là-même des incertitudes institutionnelles. Les mécanismes électoraux qu'il prévoit reflètent des calculs politiques visant une survie politique symbolique et matérielle pour les uns et une confiscation totale du pouvoir pour les autres voire un contrôle des institutions afin de les transformer en des sanctuaire d'autodéfense eu égard aux responsabilités dans les crimes commis. Le système électoral tel que défini n'est pas de nature à écarter le risque de guerre civile. La campagne électorale risque d'être contrôlée par des inciviques et son résultat risque d'être une légitimation du crime et une sanction de la droiture.

Ainsi, pour éviter l'ethnisation de la société, pour sortir des carcans institutionnels ethniques, pour favoriser le retour de l'autorité et un pouvoir fort et cohérent, enfin, pour permettre la construction d'une citoyenneté, il faut donner à tout citoyen le droit d'élire. Seules les élections peuvent empêcher de recourir à la force et garantir la légitimité à un pouvoir. Un consensus s'est ainsi dégagé tant pour le court que pour le long terme sur les points suivants :

DANS LE COURT TERME :

I. Du système électoral

1° Les présidentielles :

- Un mode de scrutin majoritaire à deux tours avec un suffrage universel direct ;
- Une alternance au sommet de l'Etat ;
- Les candidatures proviennent tant des partis politiques que des indépendants ;
- Un système gouvernemental avec un Premier ministre à la tête et non un Vice-Président.

Il faut noter cependant que pour les autres institutions, les participants ont convenu que l'esprit de représentation proportionnelle exprimé par l'Accord d'Arusha (60% et 40%) reste incontournable.

2° Les législatives

- Election au suffrage universel direct avec scrutin plurinominal avec panachage (pas de listes bloquées) ;
- Les candidatures proviennent des partis politiques et des groupes indépendants

3° Les communales et collinaires

- Il faut un système électoral dépolitisé et qui met en avant le mérite et les valeurs personnelles ;
- Le mode de scrutin est aussi le suffrage universel direct ;
- Les conseillers de colline participent aussi à l'élection des administrateurs ;
- Les conseillers communaux, y compris les administrateurs, ne sont pas des candidats présentés par des partis politiques.

II. Du calendrier politique

Au regard des échéances des élections, les participants trouvent le calendrier irréaliste. Ils ont exprimé des inquiétudes sur le risque d'avoir des élections bâclées avec toutes les conséquences qui peuvent s'en suivre. Ils n'ont pas non plus adhéré à

la prolongation de la transition. Par exemple, pour éviter les incertitudes qui pourraient découler du non respect du calendrier, les participants ont proposé d'envisager de commencer par des élections présidentielles.

Dans le long terme

Le temps permettra à une culture démocratique de s'installer progressivement et toutes les institutions pourront être mises sur pied par des élections au suffrage universel direct.

Fait à Bujumbura, le 4 juin 2004

Observatoire de l'Action Gouvernementale